



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Allocation de rentree scolaire

Question écrite n° 50843

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des salaires français travaillant en Belgique. Ces non-résidents perçoivent les prestations familiales par l'intermédiaire des caisses d'allocations familiales belges. De ce fait, ils ne peuvent prétendre pour leurs enfants aux bourses d'Etat, à l'allocation spéciale de rentrée scolaire et aux bons de vacances. Bien souvent, ils n'ont pas choisi cette situation de travailleurs frontaliers. En conséquence, il lui demande les dispositions législatives qu'il entend proposer pour mettre un terme à cette situation injuste pour de nombreuses familles de notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50843

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2020